

Paris, le 09 AOUT 2017

Madame la ministre,

Grâce à sa culture, à sa langue, à son patrimoine, la France est aimée et admirée dans le monde. Cette culture se fonde également sur des valeurs d'ouverture, de générosité, de respect de l'autre, qui s'opposent à celles défendues par les porteurs de haine qui ont, à plusieurs reprises, attaqué notre pays.

Vous aurez l'ambition de placer les enjeux d'accès à la culture, la création artistique, la valorisation du patrimoine, au cœur de l'action gouvernementale. Vous conduirez une politique culturelle globale, en coopération avec les autres ministères concernés, ainsi qu'avec vos homologues européens, la Commission et le Parlement européens.

Conformément aux orientations du Président de la République, notre politique culturelle poursuivra les six objectifs suivants :

1- Offrir à tous un accès à la culture

L'accès de tous à la culture, dans une logique du lien social, d'émancipation et d'intégration, constituera la priorité de ce quinquennat. Cet objectif passera par trois principaux chantiers.

Un premier chantier visera à ce que 100 % des enfants aient accès à l'éducation artistique et culturelle par la généralisation du parcours d'éducation artistique prévu dans la loi de refondation de l'école, en commençant dès 2017 par les zones d'éducation prioritaire. Les programmes de sensibilisation des enfants à la pratique artistique, à la lecture en bibliothèque, à l'éducation à l'image et aux médias, à l'histoire des arts, à la formation musicale seront confortés et amplifiés. Votre ministère et les établissements culturels auront une mission particulière dans la formation des enseignants et des acteurs de terrain. Les étudiants des écoles d'art et les artistes seront amenés à jouer un plus grand rôle dans ce processus de transmission avec le développement de programmes de formation d'artistes pour l'intervention en milieu scolaire, en partenariat avec les écoles d'art, et de résidences d'artistes dans les écoles, collèges et lycées. Concernant ce premier chantier, vous travaillerez en étroite collaboration avec le Ministre de l'Education nationale.

Un deuxième chantier visera à faire des bibliothèques et des structures culturelles de proximité des lieux de vie, ouverts et accueillants. Cela impliquera d'étendre leurs horaires d'ouverture pour les adapter aux besoins des jeunes et aux rythmes de travail. Vous conduirez un dialogue avec les collectivités locales dont elles dépendent afin d'aboutir dès 2018 à cette évolution. Vous travaillerez en étroite collaboration avec les ministres de l'Intérieur et de la Cohésion des territoires.

Madame Françoise NYSSSEN
Ministre de la culture

Un troisième chantier marquera le passage à la majorité par un « Pass culture » qui proposera aux jeunes de 18 ans, une offre culturelle cofinancée par l'Etat et les opérateurs bénéficiaires. Ce Pass prendra la forme d'une application dédiée qui incitera, d'une part, à fréquenter les œuvres dans les lieux culturels et les festivals, et d'autre part à acquérir des livres, ou à accéder à des œuvres cinématographiques, audiovisuelles et musicales. Après avoir évalué les différentes expériences, et discuté avec les opérateurs publics et privés intéressés et toutes les parties prenantes, vous me ferez des propositions pour que le « Pass culture » puisse commencer à être mis en œuvre courant 2018.

2- Favoriser par la vie culturelle la cohésion sociale et le dynamisme économique des territoires

Pour conduire cette mission, vous encouragerez la plus large diffusion possible de la politique culturelle, en favorisant une approche partenariale avec tous les acteurs culturels, afin de compléter et d'équilibrer le maillage culturel territorial, en métropole comme dans les outre-mer. Vous conforterez le rôle des établissements nationaux sur l'ensemble du territoire, et faciliterez les itinérances et les échanges d'expériences, d'œuvres, de lieux et de savoir-faire. Vous veillerez à ce que les lieux de diffusion sur l'ensemble du territoire jouent un rôle actif dans la relation aux publics dans toute leur diversité et vis-à-vis des enfants et des jeunes.

Par une stratégie pluriannuelle pour le patrimoine et des financements diversifiés et incitatifs, vous favoriserez la restauration des monuments historiques et la revitalisation des territoires et des centres urbains et péri-urbains, en confortant le développement économique et social par la vie culturelle. En facilitant l'accès de tous les publics à la culture sur tout le territoire, vous contribuerez à lutter contre le sentiment d'abandon que ressent une partie de nos concitoyens.

En lien avec le ministère de la Cohésion des territoires, vous contribuerez à la création d'un « Grand tour », s'inspirant du parcours de formations et de rencontres de l'Europe de Lumières, autour d'un ensemble de lieux patrimoniaux de diverses natures, symboliques, accessibles à tous, contribuant, par leur restauration et leur animation, à la revitalisation des territoires et à la vie locale.

Pour accroître le rayonnement de la France dans le monde et soutenir les candidatures françaises à l'organisation de grands événements internationaux, vous identifierez les investissements nécessaires et prioritaires dans des lieux de grande visibilité, décisifs pour l'attractivité de la France. Vous veillerez à les inscrire dans des stratégies de long terme cohérentes financièrement.

Une plus grande liberté sera enfin donnée aux architectes dans la mise en œuvre des contraintes qui leur sont imposées grâce à l'instauration du « permis de faire » qui substitue une obligation de résultats à une obligation de moyens.

3- Contribuer à la refondation de l'Europe, de la francophonie et de l'action culturelle internationale

La culture sera au cœur du renouveau du projet européen. Vous proposerez un Erasmus de la culture pour favoriser la circulation des artistes et des créateurs, des enseignants et des professionnels de la culture. En parallèle, vous travaillerez à la mise en place d'un socle commun de grandes œuvres européennes, qui s'intégrera dans les programmes scolaires de chacun des Etats membres. Dans le cadre des discussions du prochain cadre financier pluriannuel de l'UE, vous rappellerez l'importance du maintien d'un programme européen ambitieux de soutien à la création.

La régulation des géants du numérique est un enjeu clef. Il s'agit d'assurer la pleine contribution des grandes plateformes numériques à la lutte contre le terrorisme et la radicalisation sur Internet. Il s'agit aussi de garantir la diversité de la création et un partage plus équilibré de la valeur entre plateformes et créateurs de contenus ou éditeurs de presse.

Dans le cadre des négociations relatives à la directive sur les droits d'auteur, vous veillerez à favoriser une répartition plus équilibrée de la valeur en faveur des créateurs, et à responsabiliser plus fortement les intermédiaires de l'internet. Dans le domaine de la presse en ligne, vous soutiendrez l'instauration d'un droit voisin opposable aux acteurs du numérique qui reproduisent et mettent à disposition des contenus.

En lien avec le Secrétaire d'Etat au Numérique, vous serez attentive aux conséquences sur le modèle économique de la presse, des discussions en cours relatives à la nécessaire protection des données personnelles.

Vous conforterez les acquis obtenus lors du Conseil des ministres européens de mai 2017 dans les discussions relatives à la directive sur les Services des médias audiovisuels (SMA) dans le trilogue qui va s'ouvrir : renforcement des obligations applicables aux services des médias audiovisuels à la demande, et dérogation au principe du pays d'origine pour les obligations de financement de la production.

Vous contribuerez à la mission de la France dans la promotion de la langue française et de la francophonie avec une attention toute particulière portée à la coopération avec le bassin méditerranéen. Vous poursuivrez par ailleurs votre mission de lutte contre l'illettrisme.

Vous contribuerez, en relation avec le Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, à une politique de diffusion culturelle dans tous les domaines de votre champ de compétences. Vous accorderez une attention toute particulière aux projets portés par les établissements publics à l'étranger : nouvelles implantations au premier rang desquelles le Louvre Abou Dhabi, politiques de prêts d'œuvres, tournées de spectacles ou de formations musicales, ingénierie culturelle et circulation des talents. Vous développerez également le soutien des industries créatives et culturelles à l'export.

4- Soutenir la création et les artistes et préserver le modèle français de diversité culturelle

Le soutien à la création et aux artistes constitue l'un des fondements de l'action de votre ministère. Il rend possible l'émergence et le renouvellement des talents sur l'ensemble des territoires, la diversité, le rayonnement à l'international des diverses formes de création artistique. La richesse de la création doit ainsi continuer à être l'un des vecteurs du rayonnement culturel de la France, grâce à ses artistes reconnus dans le monde entier. Vous veillerez aussi à ce que la France puisse être une terre d'accueil pour les artistes étrangers qui voient dans notre pays un lieu d'épanouissement de leur talent.

Vous veillerez à conforter les politiques favorisant l'enseignement supérieur, la recherche et le développement, essentiel à la création. Vous travaillerez, en lien avec les réseaux d'établissements labellisés et de lieux culturels qui constituent un maillage indispensable du territoire, à renforcer la diffusion des œuvres et la construction d'un lien entre les créateurs et le public.

Vous veillerez à analyser le soutien que les pouvoirs publics accordent aux jeunes créateurs par des résidences (ateliers, logements ou ateliers-logements), dans l'objectif de dessiner une politique d'ensemble, impliquant tous les acteurs concernés (associations, collectivités, fondations, services de l'Etat). Tout en préservant la diversité du réseau des résidences d'artistes, cette réflexion pourra vous conduire à proposer des outils communs et des établissements pilotes.

Vous lutterez contre la précarité de l'emploi des artistes et techniciens du spectacle et veillerez, en liaison avec le Ministre du travail, à pérenniser un système de garanties adaptées en matière d'indemnisation du chômage des intermittents, en veillant à prévenir les risques d'abus, et de protection sociale des artistes auteurs.

Les bouleversements numériques nécessitent une adaptation en profondeur. Ils imposent d'intégrer les géants du Net dans l'écosystème vertueux du financement du cinéma et de l'audiovisuel français et d'adapter un cadre réglementaire devenu trop complexe et déconnecté des évolutions technologiques et de marché. A l'occasion de la transposition de la directive sur les Services de Medias Audiovisuels (SMA) en 2018, vous veillerez : à simplifier la législation audiovisuelle et à rechercher les possibilités de développer les ressources du secteur ; à adapter la régulation à l'univers numérique pour mieux appréhender les nouveaux usages et assurer une plus grande équité entre les médias et les grandes plateformes ; à garantir la diversité culturelle, l'indépendance et le pluralisme des médias. Je souhaite que soit lancée rapidement une mission pour éclairer ces différents débats, et préparer la réforme législative et réglementaire que vous me proposerez sur cette base.

Dans le domaine du cinéma, vous mènerez une réforme de la chronologie des médias en concertation avec les acteurs concernés, dans le cadre d'une approche globale, prenant en compte les contributions à la création, et intégrant la nécessaire lutte contre le piratage. Vous veillerez en particulier à favoriser les actions judiciaires visant à la fermeture durable des sites illicites et à responsabiliser les intermédiaires concernés sur le référencement des sites pirates.

L'industrie musicale retrouve une dynamique de croissance avec le streaming, mais elle dépend en grande partie de la bonne santé du spectacle vivant, des tournées d'artistes et de la vitalité des exportations. Les enjeux de lutte contre la concentration, de promotion de la diversité musicale et de soutien à l'émergence des nouveaux talents et d'accompagnement à l'international demeurent très prégnants. Or, ils relèvent aujourd'hui de structures et d'actions dispersées. Dans ce contexte, vous me soumettrez des propositions répondant aux enjeux de la filière à l'issue de la mission lancée sur un projet de « Maison commune de la musique ».

5- Conforter un modèle démocratique fondé sur l'indépendance, le pluralisme et le dynamisme des médias et de l'audiovisuel public

Le secteur de la presse, vecteur essentiel du débat démocratique, connaît d'importantes mutations liées au numérique. Vous effectuerez un bilan de la situation de la presse dans ce contexte et des effets des législations récentes. Vous évalueriez l'opportunité d'aller plus loin dans la protection de l'indépendance éditoriale des médias d'information, en offrant la possibilité aux entreprises de presse d'adopter des statuts renouvelés, inspirés de la fondation, ou des trusts anglo-saxons. En plus des enjeux législatifs européens déterminants pour l'avenir de la presse (droits voisins, ciblage publicitaire), vous veillerez à conforter les aides publiques contribuant au pluralisme. Vous accompagnerez avec vigilance les évolutions du secteur de la distribution de la presse, ainsi que celles de l'Agence France Presse, en proposant les adaptations nécessaires.

Vous réévaluerez le rôle et clarifierez les missions des médias de service public dans un nouveau contexte numérique, par l'intermédiaire notamment de cahiers des charges rénovés et simplifiés, garantissant impartialité et qualité éditoriales, rôle culturel et de diffusion du savoir. Vous conforterez les sociétés de l'audiovisuel public dans leur rôle essentiel de soutien à la création. Vous me proposerez des réformes structurelles après une phase d'analyse et de concertation, en veillant à la modernisation de la gouvernance et au développement de synergies et de coopérations entre les sociétés, pour rendre l'audiovisuel public plus efficace et centré sur ses missions prioritaires.

6- Mettre en œuvre une politique culturelle globale et innovante dans ses modes d'action

Pour y parvenir, vous transformerez la gouvernance du ministère de la Culture avec la volonté de décroïsonner, de responsabiliser et d'innover. J'attends de votre ministère qu'il joue un rôle actif dans le vaste chantier de transformation de l'action publique, « Action publique 2022 », qui impliquera l'intégralité de la sphère publique dans le but d'améliorer la qualité de service pour les usagers, d'offrir aux agents publics un environnement de travail modernisé et de maîtriser les dépenses publiques.

Vous évalueriez l'organisation, le fonctionnement et les modes d'intervention du ministère afin d'améliorer son efficacité et de proposer des économies structurelles dans certains domaines permettant la mise en œuvre des actions prioritaires. Cette réflexion en profondeur visant à recentrer le ministère sur le cœur de sa vocation, vous conduira à identifier des réformes structurelles dans son organisation ou ses modes d'action. Vous veillerez en particulier à recentrer les services du ministère sur leur mission de conception, d'élaboration et d'évaluation des politiques publiques. Dans le contexte du nouveau découpage régional et de la Conférence des territoires, vous évalueriez l'organisation et les possibles évolutions de l'action du ministère, afin de l'optimiser et de renforcer la dimension territoriale de la politique culturelle. Les collectivités territoriales qui sont des acteurs culturels majeurs seront des partenaires privilégiés.

Dans le cadre d'un dialogue stratégique rénové, vous mobiliserez plus fortement les grands établissements publics culturels, dont le rôle de tête de réseaux par rapport aux territoires sera réaffirmé. Vous accompagnerez les propositions d'établissements visant à des mutualisations d'équipements et à des politiques coordonnées, notamment dans le domaine du spectacle vivant. Vous vous appuierez sur les établissements qui maillent le territoire, et sur les associations qui conduisent un travail en profondeur avec les publics les plus éloignés de la culture. Vous évalueriez enfin la politique de mécénat, les nouvelles pistes de mécénat et encourageriez les acteurs privés qui contribuent à la vitalité de la création et de la diffusion culturelle.

Le rayonnement culturel de la France passera aussi par sa capacité à rendre présents sur les plateformes les œuvres, textes, images, vidéos qui ont été numérisés, dans le respect du droit d'auteur et de la rémunération des créateurs. Vous promouvrez une politique numérique à l'échelle de tous les acteurs de votre ministère, au premier rang desquels figureront les établissements culturels, afin de démultiplier la diffusion de nos richesses patrimoniales et de nos créations. Cette politique de numérisation et de mise à disposition de documents numériques natifs sera poursuivie et orientée de manière déterminée vers la transmission auprès des plus jeunes, sur les territoires et à l'international. D'une façon générale, vous établirez une stratégie permettant d'identifier les conséquences de la transition numérique sur vos politiques publiques.

Pour l'ensemble du ministère et de ses établissements, vous veillerez à faire évoluer et professionnaliser la gestion des ressources humaines selon des principes d'ouverture, de mobilité et de brassage de profils aux compétences variées. Vous reformerez en profondeur les modalités de nomination dans les établissements culturels pour lesquelles la transparence, la collégialité, l'attention à la diversité des profils et à la parité primeront.

Vous soutiendrez les grandes causes du quinquennat que sont l'égalité femme homme, le handicap ainsi que les objectifs de responsabilité sociale et environnementale. La transition écologique et la lutte contre le réchauffement climatique engagent l'ensemble du gouvernement. À ce titre vous contribuerez, dans votre domaine de compétence, à la réussite du plan Climat. Votre administration devra en particulier être exemplaire dans ses pratiques, notamment dans les domaines de la commande publique et de la gestion immobilière.

Je suis pour ma part, pleinement engagé à vos côtés pour assurer le succès de cette feuille de route. Je vous saurai gré de bien vouloir m'informer des progrès que vous réaliserez ainsi que des éventuelles difficultés auxquelles vous pourriez vous retrouver confrontée dans sa mise en œuvre.

Je vous prie de croire, Madame la ministre, à l'assurance de mes salutations les meilleures.


Edouard PHILIPPE